

## AVIS PUBLIC

### AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉES par la soussignée, Monique Polard, directrice générale de la Ville de Scotstown, QUE : -

Lors de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 3 décembre 2024, la résolution 2024-12-538 a été adoptée concernant les dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les Cités et Villes* :

**Résolution : 2024-12-538**

#### Calendrier des séances ordinaires 2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2025 en tenant compte des jours fériés et des obligations relatives à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités du Québec*, article 314.2 :

**314.2.** *Au cours de la période qui commence à 16 h 30 le trentième jour précédant celui fixé pour le scrutin d'une élection générale et qui se termine au moment où la majorité des candidats élus à un poste de conseiller a prêté le serment, le conseil ne peut siéger que si survient un cas de force majeure nécessitant son intervention. Les délibérations lors de cette séance ne peuvent porter que sur ce cas.*

*Si la majorité des candidats élus à un poste de conseiller n'a pas prêté le serment avant le trente-cinquième jour qui suit celui du scrutin, les dispositions prévues au premier alinéa cessent de s'appliquer au début de ce jour.*

Ces séances se tiendront aux dates suivantes et débiteront à 19 h :

7 janvier	4 février	4 mars	1 <sup>er</sup> avril
6 mai	3 juin	Confirmation à venir : 2 juillet (mercredi) Ou le 8 juillet	Confirmation à venir : 5 août Ou 12 août
2 septembre	1 <sup>er</sup> octobre	Confirmation à venir : 4 novembre Ou selon la tenue d'une élection 11 novembre	2 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité. »

**ADOPTÉE**

DONNÉ à Scotstown, ce neuvième jour de décembre deux mille vingt-quatre.



Monique Polard  
Directrice générale

## CERTIFICAT DE PUBLICATION.

Je, soussignée, Monique Polard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus en en affichant une copie au bureau de la Ville ainsi qu'au panneau d'affichage et en le diffusant sur le site web de la ville et dans le **bulletin Info-Scotstown – Volume 8 – Numéro 2**, distribué à tous les numéros civiques.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce \_\_\_\_\_<sup>e</sup> jour de décembre 2021.

---

Monique Polard  
Directrice générale.